

Règlement #287

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Règlement #287

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 216 et ses amendements (règlements numéros 227, 242 à 249, 269, 270 et 271) en ce qui a trait à la zone H01-111.

ATTENDU QU'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de Saint-Adolphe d'Howard depuis le 13 juillet 1989, date de l'émission du certificat de conformité de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté un règlement de zonage à la séance du 2 mai 1988 et que ce règlement est entré en vigueur le 12 mai 1988, conformément à la Loi;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'autoriser la construction des ensembles intégrés d'habitations en structure unifamiliale isolée dans la zone H01-111;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 6 avril 1992;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Roger Goyette appuyé par le conseiller Raynald Petit et résolu unanimement:

"QUE le règlement #287 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 216 et ses amendements (règlements numéros 227, 242 à 249, 269, 270 et 271) en ce qui a trait à la zone H01-111" soit adopté et qu'il soit statué et ordonné, par le présent règlement, à savoir comme suit:

ARTICLE 1: Les feuillets numéros 13, 14 et 15 de la grille des usages et normes (cédule B du règlement de zonage #216) relatifs à la zone H01-111 sont modifiés pour permettre la construction des ensembles intégrés d'habitations en structure unifamiliale isolée.

ARTICLE 2: Les feuillets numéros 13, 14 et 15 corrigés tels qu'indiqués à l'article 1 font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi."

*Michel Gratton*  
 Michel Gratton  
 Maire

*Lise B. Villeneuve*  
 Lise B. Villeneuve  
 Secrétaire-trésorier

Adoption par  
 résolution: 2 mars 1992  
 Avis de motion: 6 avril 1992  
 Adoption: 4 mai 1992  
 Avis public: 7 mai 1992 et 21 mai 1992  
 Registre: 27 mai 1992  
 Approbation M.R.C.: 11 juin 1992

Feuille 13

SANTÉ ADOLPHE-D'ORVILLE	Date des usages et des normes					
	01-III	01-III	01-III	01-III	01-III	01-III
<b>CLASSE D'USAGES PERMIS</b>						
Habitat	H					
habitation	H1					
à et utilisation	H2					
à et utilisation	H3					
à et utilisation	H4					
Commerce	C					
de services	C1					
à et services	C2					
à et services	C3					
à et services	C4					
à et services	C5					
à et services	C6					
à et services	C7					
à et services	C8					
à et services	C9					
à et services	C10					
à et services	C11					
à et services	C12					
à et services	C13					
à et services	C14					
à et services	C15					
à et services	C16					
à et services	C17					
à et services	C18					
à et services	C19					
à et services	C20					
à et services	C21					
à et services	C22					
à et services	C23					
à et services	C24					
à et services	C25					
à et services	C26					
à et services	C27					
à et services	C28					
à et services	C29					
à et services	C30					
à et services	C31					
à et services	C32					
à et services	C33					
à et services	C34					
à et services	C35					
à et services	C36					
à et services	C37					
à et services	C38					
à et services	C39					
à et services	C40					
à et services	C41					
à et services	C42					
à et services	C43					
à et services	C44					
à et services	C45					
à et services	C46					
à et services	C47					
à et services	C48					
à et services	C49					
à et services	C50					
à et services	C51					
à et services	C52					
à et services	C53					
à et services	C54					
à et services	C55					
à et services	C56					
à et services	C57					
à et services	C58					
à et services	C59					
à et services	C60					
à et services	C61					
à et services	C62					
à et services	C63					
à et services	C64					
à et services	C65					
à et services	C66					
à et services	C67					
à et services	C68					
à et services	C69					
à et services	C70					
à et services	C71					
à et services	C72					
à et services	C73					
à et services	C74					
à et services	C75					
à et services	C76					
à et services	C77					
à et services	C78					
à et services	C79					
à et services	C80					
à et services	C81					
à et services	C82					
à et services	C83					
à et services	C84					
à et services	C85					
à et services	C86					
à et services	C87					
à et services	C88					
à et services	C89					
à et services	C90					
à et services	C91					
à et services	C92					
à et services	C93					
à et services	C94					
à et services	C95					
à et services	C96					
à et services	C97					
à et services	C98					
à et services	C99					
à et services	C100					
à et services	C101					
à et services	C102					
à et services	C103					
à et services	C104					
à et services	C105					
à et services	C106					
à et services	C107					
à et services	C108					
à et services	C109					
à et services	C110					
à et services	C111					
à et services	C112					
à et services	C113					
à et services	C114					
à et services	C115					
à et services	C116					
à et services	C117					
à et services	C118					
à et services	C119					
à et services	C120					
à et services	C121					
à et services	C122					
à et services	C123					
à et services	C124					
à et services	C125					
à et services	C126					
à et services	C127					
à et services	C128					
à et services	C129					
à et services	C130					
à et services	C131					
à et services	C132					
à et services	C133					
à et services	C134					
à et services	C135					
à et services	C136					
à et services	C137					
à et services	C138					
à et services	C139					
à et services	C140					
à et services	C141					
à et services	C142					
à et services	C143					
à et services	C144					
à et services	C145					
à et services	C146					
à et services	C147					
à et services	C148					
à et services	C149					
à et services	C150					
à et services	C151					
à et services	C152					
à et services	C153					
à et services	C154					
à et services	C155					
à et services	C156					
à et services	C157					
à et services	C158					
à et services	C159					
à et services	C160					
à et services	C161					
à et services	C162					
à et services	C163					
à et services	C164					
à et services	C165					
à et services	C166					
à et services	C167					
à et services	C168					
à et services	C169					
à et services	C170					
à et services	C171					
à et services	C172					
à et services	C173					
à et services	C174					
à et services	C175					
à et services	C176					
à et services	C177					
à et services	C178					
à et services	C179					
à et services	C180					
à et services	C181					
à et services	C182					
à et services	C183					
à et services	C184					
à et services	C185					
à et services	C186					
à et services	C187					
à et services	C188					
à et services	C189					
à et services	C190					
à et services	C191					
à et services	C192					
à et services	C193					
à et services	C194					
à et services	C195					
à et services	C196					
à et services	C197					
à et services	C198					
à et services	C199					
à et services	C200					
à et services	C201					
à et services	C202					
à et services	C203					
à et services	C204					
à et services	C205					
à et services	C206					
à et services	C207					
à et services	C208					
à et services	C209					
à et services	C210					
à et services	C211					
à et services	C212					
à et services	C213					
à et services	C214					
à et services	C215					
à et services	C216					
à et services	C217					
à et services	C218					
à et services	C219					
à et services	C220					
à et services	C221					
à et services	C222					
à et services	C223					
à et services	C224					
à et services	C225					